

LES BASQUES DÉFENDUS EN 1788
PAR UN ANGLAIS CONTRE LES CALOMNIES
D'UN ESPAGNOL EVEQUE ET CARDINAL

Notre collègue, M. le lieutenant-colonel W. Hill-James, a eu l'obligeance de me prêter dernièrement deux volumes assez rares, qui se rapportent à un épisode romantique de l'histoire de l'Espagne. Il les a trouvés l'été dernier chez un bouquiniste d'Edimbourg. Ces deux tomes ont pour titre: "The History of the reign of Peter the Cruel, King of Castille and Leon" (by John Talbot Dillon Esquire, -deux volumes, London. Printed for W. Richardson, 1788) Il y a une préface de XXIX p. Aux p. XXII à XXV de cette préface se trouve le passage dont je désire vous entretenir. L'auteur vient de parler des sources de son histoire, des chroniques et des autorités dont il a fait usage. Il poursuit:

"C'est tout à fait malgré moi que ~~je~~ je me trouve placé dans la nécessité de faire une protestation contre la crédulité de semblables écrivains. Bien plus tard, dans le siècle plus civilisé de Ferdinand et d'Isabelle, un autre exemple nous a été présenté. L'évêque de Gérone a dédié à ces monarques son "Histoire d'Espagne". Parlant des Biscayens, ce peuple généreux et intègre, lequel sait unir la pratique de toute obligation religieuse et morale avec celle des vertus sociales et civiques l'évêque de Gérone les accuse positivement d'être encore dans à-dire de ~~malheur~~ n'avoir pas de Dieu; de ce qu'ils professent la religion de leurs lèvres seules, qu'ils n'en ont pas dans leurs coeurs; que tous leurs prêtres sans exception ont des concubines, sans lesquelles on prétend qu'ils ne puissent pas vivre, et qu'il était tout à fait nécessaire d'en avoir pour convertir leurs maris.

"Telles sont les expressions d'un évêque catholique à la fin du XV siècle. Il nous a même raconté la circonstance qui lui causa un tel degré d'irritation, et qui développa en lui l'extrême sévérité ou plutôt l'intolérance de ses opinions. On ne peut avoir aucun doute sur le fait, car il en était témoin lui-même.

"Il paraît que les Biscayens, qui habitent un pays rude, où la plus grande parcimonie et la frugalité sont nécessaires pour cultiver leurs montagnes, avaient pris la résolution de ne pas permettre qu'aucun évêque fit sa résidence parmi eux. Ils n'étaient pas capables de lui fournir les revenus nécessaires pour qu'il pût vivre dans le style magnifique de ces prélats selon les moeurs de Castille. Ceci avait été reconnu comme un de leurs privilèges irrécusables. Or, lorsque en 1477 le roi Ferdinand faisait unetournée dans la Bizcaye, il avait amené avec lui l'évêque de Pamplone. Mais aussitôt que le roi fut entré dans le domaine de la seigneurie de Bizcaye, on lui apprit qu'il était contraire

à leurs privilèges de permettre aux évêques de venir officiellement dans leurs territoires. Sur quoi le roi ~~généaux~~, le renvoya sur-le-champ. Le peuple, pour mieux exprimer son indignation de cette violation (de leurs privilèges), arracha le sol partout où l'évêque avait passé, le brula le réduisit en cendres et le jeta à la mer. Si on faisait tout cela par superstition ou pour discréditer les choses divines, comme affirme l'évêque, ou seulement en défense de leurs droits civiques, je le laisse à décider à l'impartialité de mes lecteurs!-(1)

Il y a dans récit deux choses bien distinctes: l'une, le rapport de don Juan Margarit, évêque de Gérone, sur les moeurs ecclésiastiques des Basques depuis les temps primitifs; l'autre, la narration d'un fait dont il a été lui-même témoin en 1477.

Examinons ces deux points par ordre:

1.- Il est d'abord évident que l'honorable M. Dillon a tout à fait mal traduit une des phrases latines de Don Juan Margarit: QUOD QUAM NON POSSENT, DICUNT NECESSE ESSE PRESBYTEROS AD PAROCHIANORUM UXORES CONVERTI; ne peut pas dire "qu'il était tout à fait nécessaire d'en avoir pour pouvoir convertir leurs maris"; mais plutôt "puisque'ils ne peuvent pas le faire (i.e. vivre sans concubines), on dit qu'il est de ~~nécessité~~ nécessité que les prêtres se seraient tournés vers les femmes de leurs paroissiens"

Plusieurs auteurs, et à différentes époques, ont répète cette accusation contre les ecclésiastiques basques. On a parlé d'une manière générale au canon VII du concile de Valladolid, 2 août 1322. Un auteur anglais récent nous en parle de cette façon: "Les actes de ce concile nous sont encore intéressants sous un autre point de vue. Ils nous présentent le premier témoignage authentique d'une coutume qui s'est répandue plus tard en d'autres endroits; une coutume suivant laquelle les paroissiens obligeaient leur curé de prendre une compagne, afin que la vertu de leurs familles soit à l'abri de leurs poursuites. (2) Le canon VII du concile dit: "Quia vero nonnulli laicorum clericos compellunt in sacris praecipue ordinibus constitutos, ut aliquas mulieres in concubinas recipiant et cum eis concubino publice vivant contra decorem ordinis clericalis, et sacrorum canonum instituta: nos iniquitatem hujusmodi detestantes excommunicationis sententiae ipso facto decernimus subjacere quemlibet cujuscumque status aut conditionis existat; necnon universitatem seu communitatem quemlibet sententia interdicti, qui seu quae personam quamvis ecclesiasticam duxerit compellendam ad recipiendam in concubinam mulierem quamcumque, sententias vero praedictas in Synodis Episcopalibus et frequenter in Ecclesiis parochialibus volumus et praecipimus publicari" (3) Cette affaire revient souvent dans les conciles et dans les ~~romans~~ cortés espagnols jusqu'en 1429 (4) Rozmital, un voyageur de Bohême en Espagne en ~~XXXX~~ 1465, écrit des provinces basques: "Le clergé à la campagne a des ~~hommes~~ ^{femmes}, et ils en ont appris bien

du mal" (5) En 1477, nous avons l'affirmation de l'évêque de Gérone. En 1518, 16 avril, la reine Jeanne la Folle et son fils Charles-Quint, dans une lettre insérée dans les FUEROS de Biscaye, se plaignent du clergé: "Lesditz ecclésiastiques s'adonnent et s'obstinent en péchés publics, ayant dans leurs maisons et à leur table des servantes, etc!" (6) En 1618, J.-A. de Zamacola écrit: "Les Biscayens primitifs, sans doute dès letemps qu'ils se sont convertis à la religion chrétienne, se firent une loi qui existait il y a quelques années dans un vieux fuero qui se trouvait dans une bibliothèque de Valladolid, par lequel il était prescrit que, comme les ministres du culte ne pouvaient pas se marier, on permettait à chacun d'eux d'avoir une barragana, puisqu'ils étaient hommes comme les autres, et pour que les femmes soient à l'abri de leurs poursuites; mais bientôt les ecclésiastiques du pays faisaient disparaître ces soupçons au moyen de la vertu, du bon exemple et de la retenue avec lesquels ils se comportaient alors, et les Biscayens même ont supprimé depuis cette loi de leurs codes et fueros dans les exemplaires et les copies qu'ils ont transmis à la postérité" (7) A. Chaho, dans son "Voyage en Navarre" dit: "Saint Emilien venait rapprocher aux chefs des Vascons leurs péchés et la loi qui permettait aux prêtres de la Bizkaye d'entretenir une agape (barragana), une chambrière (guelhari). Et la loi enjoignait aux prêtres d'épouser une guelarie ou chambrière, réglemant sage qui eut pour effet d'entretenir la pureté des moeurs publiques!" (8)

Je ne sais rien des reproches de saint Emilien dont parle Chaho; mais je crois que tout ce qui provient de l'évêque de Gérone, de Zamacola et de Chaho sur cette loi se rapporte seulement au canon VII du concile de Valladolid en 1322. La lettre de Charles-Quint nous montre l'usage subsistant jusqu'en 1516; mais cette mauvaise habitude avait complètement disparu entre l'année 1516 et l'année 1788, quand Dillon écrivait.

II.- Regardons maintenant l'action des Biscayens envers l'évêque de Pamplone. Est-ce superstition et mépris des choses divines, comme dit l'évêque de Gérone; ou est-ce le patriotisme et la défense de leurs privilèges, comme dit M. Dillon qui fut le motif de cette procédure si étrange des Biscayens?

D'abord les Basques sont incontestablement une des populations les plus religieuses de la France et de l'Espagne. En France, ils sont comme les Bretons, mais avec moins de pratiques superstitieuses. Qui dit Basque, dit catholique. Nous trouvons ce trait dans la première description que nous avons des Basques, celle du pèlerin Picard à Compostelle, au XII siècle. Le voyageur fut très prévenu contre les Basques, il ne les aimait pas. Néanmoins, il rend témoignage à leur grande piété et à leurs habitudes religieuses. (9) Mais si les Basques sont véritablement religieux, ils ne sont pas pour cela plus dociles au clergé dans les matières civiles ou de l'Etat. Feu M.G. Bas-

cle de Lagrèze est un témoin irrécusable sur ce sujet. Il dit: "Nous remarquerons souvent que le For, empreint d'un caractère profondément religieux, n'accorde pas cependant un grand rôle au clergé dans les affaires de l'Etat!" "Il n'admet pas le prêtre pour la célébration du mariage, qui peut être valable sans aucune cérémonie religieuse. Il semble séparer l'Eglise de l'Etat (10) Il ne fut pas permis à un ecclésiastique d'être choisi député aux juntas générales ou particulières. Le fuero de Guipuzcoa est très explicite sur ce chapitre: (11) "Qu'aucune municipalité n'envoie comme député ~~en aucune~~ à la junte aucun prêtre, ni qu'un prêtre puisse être député en aucune manière!" "Il n'est pas convenable à la dignité de l'état ecclésiastique de s'introduire dans le gouvernement des matières politiques, purement séculières, et selon le fuero et ordonnances établies de cette province, son clergé ni celui d'aucune autre part ne peut être député de junta d'aucune manière, nous ordonnons et commandons qu'aucune municipalité ni commune ne puisse envoyer aux juntas pour leur député aucun prêtre, sous peine de 10.000 maravédís, et s'il les envoyait, qu'ils ne soient pas reçus; et encore qu'aucun prêtre ne peut être député dans lesdites juntas pour n'importe quelles personnes, pour n'importe quelle cause, qu'elle soit civile ou criminelle!"

Notre collègue estimé, M. Charles Bernadou, dans sa charmante brochure: LES FETES DE LA TRADITION BASQUE A SAINT JEAN DE LUZ, 1897, a remarqué ce double "caractère éminemment religieux et démocratique" des Basques. "A Tolosa, on annule la voix de tout électeur qui a été vu causant avec un prêtre à l'entrée du scrutin". (12)

Le célèbre Manuel de Larramendi S.J. auteur d'EL IMPOSIBLE VENCIDO et du DICCIONARIO TRILINGUE, dans sa COREOGRAFIA DE LA PROVINCIA DE GUIPUZCOA, dit: "Aucun des évêques (c'est-à-dire de Pamplona et de Calahorra) ne possède les dîmes ni aucune portion des dîmes en Guipuzcoa. Ils n'ont le patronage d'aucune église. Le patronage des églises de Guipuzcoa appartient au roi ou à des particuliers; mais en beaucoup d'endroits il appartient au peuple même et aux habitants, et l'élection se fait par les voix de tous, selon l'antique coutume" El Padre Larramendi déplore beaucoup les grandes dépenses que les pauvres ecclésiastiques sont obligés de faire pour de longs voyages à Pamplone ou à Calahorra pour leur ordination, etc. (13) On voit par ceci presque le même état de choses subsistant en Guipuzcoa vers 1750, époque où Larramendi écrivait sa Corografía, qu'en 1477, en Biscaye, pendant le voyage du roi Ferdinand.

Dans les cortés de Navarre, en 1757, il y a un curieux exemple de cette opposition à la puissance royale et épiscopale. Selon les mandements des évêques de Salamanca, Avila, Cadix, Granada Valencia et autres diocèses, et à l'instance de leurs évêques, le roi avait expédié un carta-orden défendant la représentation des comédies dans la ville et dans le diocèse de Pamplune. Les cortés protestent contre cet ordre comme contraire aux fueros et en demandent l'annulation. L'ordre fut de suite abrogé et déclaré nul par décret. Pamplona, 7 octobre 1757. (14) Il est évident que ce n'était pas la prohibition de la représentation des comédies qui excitait l'opposition des Navarrais, mais plu-

tôt l'ingérance d'évêques étrangers et du roi dans les affaires du pays contraire à leurs privilèges et fueros.

Quelle est donc l'explication de cette ligne de conduite envers leurs prêtres et envers leurs évêques, parmi un peuple si religieux qu'étaient les Basques? L'explication se trouve dans la ténacité et l'opiniâtreté des Basques à conserver les mœurs et les vieilles habitudes de leurs ancêtres, lorsque tout le monde les avait abandonnées ailleurs. Cette action conservatrice fut grandement aidée de l'isolement causé par leur langage langue et par le caractère physique de leur pays. S'ils ont contraint pendant longtemps leur clergé à une espèce de demi-mariage, ce n'était pas du tout à cause de leur relâchement moral, mais par une persistance dans une coutume de l'Eglise. Comme dit le jésuite J.F. Masdeu: "Que le diacre, ou le prêtre ou l'évêque qui s'était marié une fois pouvait vivre avec sa première femme, mais ne pas se marier une seconde fois, celle-ci est dans cette matière la seule loi apostolique et ancienne" (15) C'est cette loi que les Basques ont conservée pour leur clergé. Lorsque le mariage du clergé fut absolument défendu par l'Eglise, leurs femmes sont ensuite considérées comme barraganas, concubines, etc. Mais le mariage du clergé se perpétuait plus longtemps en Espagne que dans quelques autres pays, et naturellement il se conservait parmi les Basques et dans les provinces basques plus longtemps que dans le reste de l'Espagne, mais sans qu'ils fussent, ou les Basques ou leur clergé, de mœurs plus relâchées qu'ailleurs, mais plutôt contraire.

C'est la même chose quant à leur attitude envers leurs évêques et le clergé. Pour citer encore Masdeu: "Primitivement, le clergé et le peuple ou la ville nommaient leur propre évêque" (16) Il en était de même en France, comme vous pouvez voir dans le bel ouvrage de P. Imbart de la Tour, LES ELECTIONS EPISCOPALES DANS L'EGLISE DE FRANCE DU IX AU XII SIECLE (814-1150) (17) Même dans le Pontifical actuel on trouve "un vieux souvenir des temps où les ministres étaient élus et présentés à l'évêque par les fidèles" (18) Quand donc les évêques et le clergé furent élus par le peuple, c'était pour remplir certains devoirs et certaines charges envers le peuple. Les électeurs avaient le droit de régler jusqu'à un certain point ce que seraient les fonctions, les droits et les devoirs du clergé élu envers le peuple et le pouvoir civil. Dans d'autres pays, le peuple a perdu de bonne heure son droit d'élection du clergé, et avec le droit ~~avait~~ d'élection les fonctions du clergé dans les matières civiles. Mais, comme nous avons vu dans Larramendi, les Basques, en Guipuzcoa au moins, avaient conservé jusqu'au XVIII^e siècle le clergé en dehors de toute ingérance dans les affaires politiques et dans les juntas. (19) C'est cette action qui causait l'horreur et l'étonnement des ecclésiastiques et des évêques étrangers, comme Don Juan Margarit, qui ne pouvaient pas comprendre du tout cette réunion de la religion et de la démocratie, ou plutôt une liberté qui avait ses racines profondes

dans la conservation du passé.

Les Basques ont conservé jusqu'à la fin du siècle dernier beaucoup d'autres pratiques de l'Eglise des premiers siècles, qui ont été perdues ou abandonnées ailleurs. La cérémonie de mariage de l'église de Saint-Jean-de-Luz rappelle la confarreatio adoptée par les premiers chrétiens comme la seule cérémonie nuptiale de Rome païenne, qui n'admettait pas le divorce. Les seroras ou benoïtes des églises basques sont les anciennes diaconesses. Les danses religieuses étaient en vogue en Guipuzcoa au temps de Larraamendi, qui en a écrit une chaude défense et apologie.: (20) dans le pays basque, elles furent pratiquées à Iholdy et les environs jusqu'en 1830 (21) La fête du CORPUS CHRISTI, la Fête-Dieu ~~appelée autrefois~~ phesta berria, la nouvelle fête instituée par le pape Urbain IV en 1264, est encore appelée en basque phesta berria, la nouvelle fête, elle n'a pas d'autre nom en escuara.

Par un document conservé dans les archives, il paraît que les habitants de Sare, jusqu'au XVIII^e siècle, avaient bien plus de confiance dans la puissance de l'excommunication ecclésiastique pour la découverte et la punition des voleurs que dans la justice et dans la police. A la requête des tisserands qui avaient été volés d'une pièce de toile et d'autres choses, l'official qui savait quelque chose du contenu du présent monitoire, soit de certaine science ou l'avoir vu ouï dire ou autrement de la révéler devant le publicateur six jours des cas ci-dessus énoncés de faire aux ~~impres~~ impetrans la réparation telle que de droit sous peine d'excommunication, donné à Besione, sous sceau du seigneur Evêque le dix-neuf décembre mil sept cent soixante-cinq.

CAULDRONQUE, official!

Ce monitoire fut publié "à haute et intelligible voix et en langue vulgaire basque par le prône des Messes de paroisse des dimanches 22, 27 décembre 1765 et 5 janvier 1766" par le curé, l'abbé F. Robin.

Il y a bien d'autres pratiques que je n'ai pas le temps d'énumérer (22) Personne ne contestera cette action conservatrice des Basques en matière de religion (23) (Idem ac 22)

Il y a aussi à remarquer les étranges contradictions dans l'histoire de l'Espagne. En 1477, nous sommes à la veille de l'Inquisition. Le cardinal Ximènes (1437-1517) jette les fondements de l'absolutisme royal et théocratique en Espagne; Ignace de Loyola (1491-1566) et François de Xavier (1506-1552), tous les deux Basques, vont préparer la contre réformation en Europe, et néanmoins le roi Ferdinand le Catholique n'ose pas amener avec lui dans sa suite l'évêque de Pamplone dans sa tournée à travers la biscaye;

N O T A S

(1).- De Galitis vero Hispaniae refert Strabo libro tertio de orbis situ, quod Gallecii Hispaniae olim nullum habebant Deum. Quod Biscaliae usque ad haec tempora perdurat, quae regio intra Galleciae fines sita est, et licet ejusdem incolae Christianae religionis cultores appellentur ab illis tamen nullum venerari colique Deum, certum est, solumque Christianam religionem labiis profitentur. Apud illos Presbyter nullus recipitur non habens concubinam, arbitrantur enim neminem posse a carnalibus continere, quod quum non possent, dicunt necesse esse presbyteros ad parochianorum uxores converti.

Ad Biscaliae regionem nullus ex institutione episcopus adire potest. Quinimmo horrendam rem narrabo quam ipse vidi. Quum enim sub Caliguritano Episcopo sont, ad illo tamen nec alius episcopus etiam, pro sacramentalibus adire potest. Immo quum anno 1477 Ferdinandus Castelle rex inclitus in Biscalam intrasset, adducens secum Pamplonensem episcopum, ocurrentes provinciales dixerunt hoc esse contrarium suis legibus. Itaque ne tumultus fieret, episcopus ab rege emissus est. Tantaque ex adventu episcopi se affectos molestia ostenderunt, quod ibucunque episcopus eorum solum calcasset, prosequentes illius vestigia, ac erasa terra pulverem colligentes maximo coadunatum pulverem igne cremarunt, illiusque cineres in quamdam superstitionem ac divini honoris ignominiam in mare projecerunt.

Johannis Episcopi Gerundensis PARALIPOMENON HISPANIAE libro II de Galitis. Don Juan Margarit (1421-1484), natif de Castell-Empurdan Catalogne, évêque de Roussillon, 1453-1462, évêque de Gerone, 1462-1484, fait Cardinal le 15 novembre 1483, eut une grande renommée parmi les théologiens espagnols. On l'appelle ordinairement EL GERUNDENSE, du nom de son évêché, Gérone. Son PARALIPOMENON HISPANIAE a eu deux éditions, à Granada en 1545, et dans la collection HISPANIAE ILLUSTRATAE, d'Andreas Scholl, 4 vol. in folio, Francfurti, 1603-1608. L'érudit jésuite R.P. Fita a fait d'EL GERUNDENSE Y LA ESPAÑA PRIMITIVA le sujet de son savant discours de réception devant la REAL ACADEMIA DE LA HISTORIA, 6 Juillet 1879. Il y a joint, comme appendice, un ouvrage inédit du cardinal, le TEMPLUM DEI. Le caput XXIII a pour titre: QUOMODO IMPERIALIS, REGIA, SEU SECULARIS POTESTAS DEPENDEAT A SACERDOTIO. On peut juger par cela comme la manière d'agir des Biscayens envers l'évêque de Pamplona dut paraître détestable à un prélat qui professait de telles opinions.

(2)- AN HISTORICAL SKETCH OF SACERDOTAL CELIBACY IN THE CHRISTIAN CHURCH, by Henry C. Lea, 2 édition, Boston, U.S.A. 1884, p. 310.

(3)- COLLECTIO MAXIMA CONCILIORUM OMNIUM HISPANIAE.- Tomus II, p. 559-580. Romae, 1694.

(4) Voyez Lea, 301-312. CORTES DE LEON Y DE CASTILLA, INTRODUCCION por Don Manuel Coñmeiro, CORTES DE SORIA, 1380, p. 346. Madrid, 1863.

(5)- "Los clérigos ~~en~~ en el campo tienen mujeres, y han aprendido mal de ellas" VIAJES POR ESPAÑA, Traducidos, anotados, por D.A. María Labié, Madrid, 1879.

(6)- "Los dichos clérigos están metidos é obstinados en pecados públicos, teniendo mancebas a pan e cuchillo en sus casas, etc" HISTORIA DE LA LEGISLACION DE ESPAÑA, por A. Marichalar y Cayetano Manrique, vol. II, p. 306, 2^e édition, Madrid, 1868.

(7)- "Los antiguos Biscaynos sin duda de los tiempos que abrazaron la religión christiana, hicieron una ley, que aun existía pocos años ha en cierto fuero viejo que se hallaba en una biblioteca de Valladolid, por la que dispusieron respecto en que los ministros de culto no podían ser casados, ni se permitiese a cada uno de ellos tener una barragana (54) questo que eran hombres como los demás, para que las mujeres Bizcaynas estuviesen libres de sus persuasiones: pero pronto los eclesiásticos de la tierra desvanecieron esta sospechas, por medio de la virtud, exemplo y moderación con que se portaron por entonces, y los Bizcaynos mismos suprimieron después ésta ley de sus códigos ~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~ y fueron en las copias y los tratados que han pasado a la posteridad" (54) Barragana, concubina ó mujer para todo uso dentro de su casa". HISTORIA DE LAS NACIONES BASCAS DE UNA Y OTRA PARTE DEL PIRINEO SEPTENTRIONAL, por D.J.A. de Zamacoia, Deprat, Auch, 1818, 3 vol. II. p. 305.

(8)- "VOYAGE EN NAVARRE PENDANT L'INSURRECTION DES BASQUES" (1818-1835) par J. Augustin Chaho, Lespès, Bayonne, 1836, pp. 103 et 309.

(9)- "In decimis dandis legitimi; in oblationibus altarium appobantur. Per unumquemque enim diem ad ecclesiam Navarrus vadit; aut panis, aut vini, aut tritici, aut alicujus substantiae oblationem Deo facit" "RECUERDOS DE UN VIAJE A SANTIAGO DE GALICIA, por el P. Fidel Fita y D.A. Fernández Guerra, p. 53. col. 2. note. 1. Madrid, 1880. Pour les temps actuels, nous pouvons invoquer le témoignage incontestable du R.P. Dom Pierdait, prieur de l'abbaye de Silos. Dans une étude sur le REGIME DU CONCOURS DANS LES DIOCESES D'ESPAGNE, qui a paru dans la REVUE DU CLERGE FRANCAIS. 1er. décembre 1900 et 15 février 1901, p. 625. note, il dit: "Cette décadence des pratiques religieuses est beaucoup plus fréquente en Espagne qu'on ne le suppose. Les provinces basques et la Navarre seules sont ferventes; les Castilles conservent en général dans les campagnes la tradition de la communion pascale, reçue par tout le monde, mais rien de plus. Quand on atteint Madrid et Tolède, tout change, et l'indifférence religieuse domine et devient extrême en certains points du Midi, de l'Andalousie en particulier."

(10)- "LA NAVARRE FRANCAISE par M. G-B. de Lagrèze, 2. vol. Paris, Imprimerie nationale, 1882, vol II chap. IV, p. 50.

(11) Titulo XXVI, cap. IV: "Que ningún Soncejo embie por su Procurador a la junta a ningún Clérigo ni el Clérigo lo pueda ser en manera alguna".

Respecto de no ser conforme a la calidad del estado eclesiás-

tico el introducirse a gobiernos de materias políticas, meramente seculares, y ser conforme á la Fuero y Ordenanza confirmada de esta provincia, que los Clérigos de ella ni de ninguna otra parte puedan ser procuradores de Junta, ni de ningunos casos de ella. Ordenamos y mandamos que ningunos Consejés ni Universidades no puedan enviar a las juntas por sus procuradores a ningunos clérigos, so pena de diez mil maravedis, é si los embiaren, que non sean recibidos: é otrosí, que non pueda ser procurador ningún Clérigo en las dichas Juntas, por ningunas personas, en ningunos fechos, caso que sean civiles é criminales" FUEROS DE GUIPUZCOA, réimprission, 1867.

(12)- Charles Bernadou, LES FETES DE LA TRADITION BASQUE A SAINT-JEAN DE-LUZ. AOUT ET SEPTEMBER 1897, pp.44-45. Bayonne, Lemaignère, 1897.

(13)- "Ninguno de los obispos tiene diezmos ni parte de ellos en Guipuzcoa. El rey tiene aquí muchos patronatos de iglesias. - Hay otros patronatos diversos, que tienen caballeros particulares... y en estas los patronatos son los que dan y nombran a los beneficios y curatos: y lo mismo es de los patronatos reales... El Patronato en otros muchos pueblos esta incorporado en los mismos pueblos y sus vecinos y en ellos se conserva la disciplina antigua en la provisión de beneficios y curatos que se dan por votos de todos" Pp.109-110.- "De no tener Guipuzcoa obispo aparte se multiplican gastos de los pobres clérigos en las largas jornadas a Pamplona y Calahorra cuando van a ordenarse, etc." P.112 COGROGRAFIA DE LA M.V.yM.L. PROVINCIA DE LA GUIPUZCOA, por el R.P. Manuel de Larramendi, S.J., obra inédita Barcelona, 1882. Nous devons ce livre a la science du R.P.F. Fita S.J.

Dans les archives de Zumaya (Guipuzcoa), il y a un exemple de ces élections: "En la Junta de 17 de Diciembre de 1702 se procede a la elección del señor vicario y recayo a Don Matías Ignacio de Echeve" EUSKALL-ERRIA, tomo XXVIII, p.488 San Sebastián 1893.

Voyez aussi DICCIONARIO GEOGRAFICO-HISTORICO DE ESPAÑA, por la real Academia de la Historia. Sección I: Navarra, Vizcaya y Alaba, Guipuzcoa. Tomos, 1.11 (Madrid, 1802) s.v. Albistur, p.57.: "La iglesia parroquial... está servida por un rector y 4 beneficiados. Es de provisión de la villa" Amasa, p.57. Amorba, p.79. "El lugar nombra al abad y éste los beneficiados" Arama, p.84. "La Parroquia la sirve un rector, cuya presentación hacen los vecinos" etc, etc. Même dans le pontifical actuel on trouve "un vieux souvenir des temps où les ministres étaient élus et présentés à l'évêque par les fidèles" R.P. Dom P. Carol, LE LIVRE DE LA PRIERE ANTIQUE, p. 438, Oudin, Paris, 1900.

(14)- "Se da por nula la carta-orden prohibiendo el uso de comedias en esta ciudad y Obispado.

"....En manifiesta infracción de ellas (las leyes citadas) el año pasado de 1756 se dirigió una carta-orden... en la que se expressaba, que V.M. havia resuelto, que así en esta dichas ciudad como en su Obispado, se prohibiese la representación de comedias, per

porre cómicos farsantes, según estaba mandado para las diócesis de Salamanca, Avila, Cadix, Granada, Valencia y otras, à instancia de sus prelados; cuyo contexto no sólo es contra-fuero, por lo que vulnera la libertad, que siempre ha havido en este reyno de admitirse a su voluntad dichas representaciones, con las justas precauciones... Suplicamos a V.M. se sirva dar por nula y ninguna la carta-orden como opuesta a nuestros Fueros y Leyes, que se no se trayga en consecuencia, etc. - DECRETO. Pamplona de Palacio, 7 Octubre de 1757. Damos por nula y ninguna la carta-orden que citais, y queremos no se trayga en consecuencia, ni pare perjuicio a vuestros Fueros y Leyes, etc! QUADERNO DE LAS LEYES Y AGRACIOS REPARADOS DEL AÑO DE 1757 Ley XXVII, p.69, Pamplona, año 1758.

(15)- "Que el diácono ó el presbítero, ó el obispo, que se hubiese casado antes una sola vez, podía convivir con su primera muger, pero no casarse con segunda, esta es en el asunto la única ley apostólica a antigua" RELIGION ESPAÑOLA. Obra escrita en Roma por D.J. Francisco de Masdeu, réimprimée dans la REVISTA DE CIENCIAS HISTÓRICAS. Barcelona, Tomo II, 1881, p.216. Jusqu'en 1888 cette loi a été conservée par les décrets du concile national des Syriens catholiques célébré à Sciarfe en 1888. avec approbation de S.S. Leo PP. XIII Art. VII. DE COELIBATU PRESBYTERORUM ET DE PRESBYTERIS CONJUGATIS. LA CANONISTE CONTEMPORAIN, juillet-aout 1900, pp.422, 424, 452. (P. Lethiellieux. Paris, 1900)

(16)- "Primitivamente cada clero, y pueblonombra da a su propio Obispo," ibidem, p.210.

(17)- Paris, Hachette et Cia. 1891.

(18)- F. Cabrol, LE LIVRE DE LA PRIERE ANTIQUE, p.438. Oudin, Paris, 1900.

(19)- Et même en 1802, selon le DICCIONARIO GEOGRAFICO-HISTORICO DE ESPAÑA Vol. I. II. Paasim.

(20)- "Corografía de Guipuzcoa, pp.199-245.

(21)- ESKUALDUNA. Variétés. LE MANUSCRIT DU VIEUX CURÉ. 1. dec. 1898.

(22)- Voyez les beaux livres de M.H. O'Shea, LA MAISON BASQUE. Pau, 1887, et LA TOMBE BASQUE, Pau, 1889.

NOTA FINAL.- En los primeros renglones se cita una obra titulada THE HISTORY OF THE REIGN OF PETER THE CRUEL, KING OF CASTILLE AND LEON. Respecto a su autor dice la presente obra: "John Talbot Dillon, getià homme irlandais (1740-1805) a écrit d'autres ouvrages, TRACELS THROUGH SPAIN (London, 1780) et ~~Lettres~~ LETTERES FROM AN ENGLISH TRAVELLER IN SPAIN IN 1778, etc. (London) 1780) Il séjourna longtemps en Espagne et fut lié avec beaucoup des litterateurs de la cour de Carlos III, avec les deux frères Don A. et Don G. Mayans et Siscar, avec Don Antonio Pons, et surtout avec son compatriote, l'Irlandais D. Guillermo Bowles, l'Auter de l'INTRODUCCION A LA HISTORIA NATURAL Y A LA GEOGRAFIA FI-

SICA DE ESPAÑA. Madrid, 1775. Comme Dillon, G. Bowles fait de grands éloges des Biscayens. Voyez pp. 294, 203, 208, et 309 de son excellent livre.

Après avoir quitté l'Espagne, Dillon alla à la cour de Joseph II, à Vienne. Il fut créé baron du Saint-Empire romain en 1790, et baronnet en 1801. Il mourut à Dublin en 1808.

Las notas precedentes están tomadas de "LES LOISIRS D'UN ETRANGER" AU PAYS BASQUE". - Por Wentworth WEBSTER. Pag. 327-341. -

Interview con Carlos VII Del libro "España y los españoles"
N. L. Thieblin, periodista inglés 1873 corresponsal del New
York Herald

Cap IV tomo 1, editada Londres Hurst and Blackett, 13, Great
Marlborough Street en 1874.

"Cuando saluda al pueblo quitandose con gesto de franqueza
la boina vasca, ofrece aspecto realmente pintoresco"

"Mi abuelo defendió su derecho sable en mano. No fué vencido
sino traicionado por el infame Maroto. Cuando recayó en mi ~~en~~ de
recho al trono, hice cuanto estaba en mi poder para encerrar la
disputa dentro de los muros del Parlamento. Conseguí el apoyo de
no menos de 83 diputados; pero durante las últimas elecciones
los votantes y diputados carlistas fueron tiroteados y apuñala-
dos y no nos quedó abierto otro camino que el de acudir al empleo
de las armas. Cualquiera partido político inglés o norteamericano
colocado en la misma situación, hubiera intervenido en idéntica
forma"

"No he expresado jamás razón alguna para alimentar la creencia
de que con mi accesión al trono se permita que la religión inter-
fiera en la política o la política en la religión. Concedo gran
valor a la influencia del sacerdocio. Admiro a muchos hombres
que son sacerdotes; pero los admiro en la Iglesia y sería el
primero en oponerme a su intromisión en materias ajenas a la es-
fera que les es propia. Ningún país del mundo es susceptible de
ser gobernado por el absolutismo que España. Nunca fué gobernada
así. Nunca lo será. Las Provincias Vascaas y Navarra poseen desde
tiempo inmemorial los privilegios que gozan los pueblos mas li-
bres. He declarado siempre, en la forma mas categorica, que deja

ré para unas Cortes libremente elegidas, la elaboración de la Constitución española. Me extraña que pueda existir alguna duda de mi intención en este respecto. Mi programa de gobierno puede que dar resumido en muy pocas palabras. Todo se realizará a través de unas Cortes libres. Habrá descentralización completa en todo lo que no sea una política general"

"Habló en forma elogiosa de los miembros del gobierno individualmente. Considero, dijo, a Castelar y a Figueras como hombres de gran talento, aunque no estoy seguro de que sean grandes estadistas. Los creo hombres de integridad irreprochable; pero, esta pura integridad los ciega para que no vean la forma deshonestas con que se conducen sus seguidores. No hay peligro en estos caballeros, si se mantienen firmes. El peligro radica en quienes los apoyan. Jamás serán capaces los gobernantes de mantenerlos bajo control"